

# Stratégie en vue de la prochaine programmation 2019

## Collectivité Territoriale de Guyane

Janvier 2020

Le projet SYNERGIE est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act. L'Europe s'engage en France avec le Fonds Européen de Développement Régional et le Fonds Social Européen.



Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel. Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

## Liste des acronymes

CACL	Communauté d'agglomération de Cayenne littoral
CCDS	communauté de communes des Savanes
CCEG	Communauté de communes de l'Est guyanais
CCOG	Communauté de communes de l'Ouest guyanais
CHC	Centre hospitalier de Cayenne
CTG	Collectivité territoriale de Guyane
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESR	Enseignement Supérieur Recherche
ESS	Economie sociale et solidaire
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
FTTH	Fiber to the home
FTTO	Fiber to the office
ITI	Investissement territorial intégré
LADOM	Agence de la Mobilité en Outre-Mer
OS	Objectif stratégique
PO	Programme Opérationnel
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PREFOB	Programme Régional d'Education et de Formation de Base
R&D	Recherche et Développement
RDI	Recherche Développement Innovation
RSMA	Régiment du Service Militaire Adapté
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TPE	Très petites entreprises



# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>1 OS1 - UNE EUROPE PLUS INTELLIGENTE PAR L'ENCOURAGEMENT D'UNE TRANSFORMATION ECONOMIQUE INTELLIGENTE ET INNOVANTE</b> .....	7
1.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire .....	7
1.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues ....	9
<b>2 OS2 - UNE EUROPE PLUS VERTE ET A FAIBLES EMISSIONS DE CARBONE PAR L'ENCOURAGEMENT D'UNE TRANSITION ENERGETIQUE PROPRE ET EQUITABLE, DES INVESTISSEMENTS VERTS ET BLEUS, DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE, DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES</b> .....	11
2.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire .....	11
2.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues ..	12
<b>3 OS3 - UNE EUROPE PLUS CONNECTEE PAR L'AMELIORATION DE LA MOBILITE ET DE LA CONNECTIVITE REGIONALE AUX TIC</b> .....	14
3.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire .....	14
3.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues ..	15
<b>4 OS4 - UNE EUROPE PLUS SOCIALE METTANT EN ŒUVRE LE SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX</b> .....	17
4.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire .....	17
4.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues ..	18
<b>5 OS5 - UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS PAR L'ENCOURAGEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET INTEGRE DES ZONES URBAINES, RURALES ET COTIERES ET DES INITIATIVES LOCALES</b> .....	23
5.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire .....	23
5.2 Objectifs spécifiques et mesures retenues .....	23
<b>6 ALLOCATION SPECIFIQUE POUR LES REGIONS ULTRA-PERIPHERIQUES</b> .....	25
6.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire .....	25
6.2 Objectifs spécifiques et mesures retenues .....	25
<b>7 COOPERATION</b> .....	27
7.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire .....	27
7.2 Objectifs spécifiques et mesures retenues .....	Error! Bookmark not defined.
7.3 Projets potentiels .....	Error! Bookmark not defined.
<b>8 ANNEXES : TABLEAUX DES PROJETS PRIORITAIRES</b> ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.	
<b>9 ANNEXES : LISTES DES DOMAINES D'INTERVENTION IDENTIFIES DANS LES PROJETS DE REGLEMENT</b> .....	29

## Introduction

Dans le cadre de la préparation de la programmation des fonds européens pour la période 2021-2027, le cabinet EY a été mandaté par la Collectivité Territoriale de Guyane pour :

- Mettre à jour le diagnostic stratégique de la Guyane, qui identifie les grandes dynamiques du territoire et identifie les forces et faiblesses par thématique ;
- Elaborer une première ébauche de la stratégie des futurs programmes européens FEDER et FSE+.

Le présent document propose une première version de l'architecture des futurs programmes opérationnels 2021-2027 FEDER et FSE pour la Guyane. Il a été élaboré en mobilisant plusieurs sources de données :

- ▶ Le diagnostic stratégique de territoire, élaboré à partir d'une revue de la documentation et des indicateurs et d'une contribution des acteurs du territoire lors d'ateliers thématiques pour identifier les priorités thématiques ;
- ▶ Les programmes d'investissements existants pour les années à venir, en particulier le plan et contrat de convergence ;
- ▶ Des ateliers thématiques d'approfondissement.

Les 10 ateliers menés ont permis de consulter les différentes parties prenantes du territoire sur les thématiques listées ci-dessous, afin d'identifier les projets susceptibles d'émerger sur chacune des thématiques soutenues par les futurs programmes européens :

- ▶ Recherche, développement et innovation ;
- ▶ Développement, compétitivité des entreprises et des filières et instruments financiers ;
- ▶ Energie ;
- ▶ Gestion durable des ressources et changement climatique ;
- ▶ Développement numérique ;
- ▶ Emploi et formation professionnelle ;
- ▶ Inclusion socio-économique et accès aux soins ;
- ▶ Aménagement du territoire, infrastructures et mobilités ;
- ▶ Coopération ;
- ▶ OS5 et développement territorialisé.

### Objectif du présent document

Le document décline chacun des objectifs stratégiques prévu par la future politique de cohésion en objectifs spécifiques et y associe des mesures correspondant aux interventions envisagées, en vue de la rédaction des prochains programmes

- ▶ Objectif stratégique 1 : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante

- ▶ Objectif stratégique 2 : Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques
- ▶ Objectif stratégique 3 : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC
- ▶ Objectif stratégique 4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux
- ▶ Objectif stratégique 5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

# 1 OS1 - Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante

**Priorité 1. Consolider les filières historiques et accompagner l'émergence d'activités d'avenir favorables à la croissance et l'emploi**

## 1.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

Le modèle de développement guyanais est marqué par un paradoxe. Malgré un rythme de croissance soutenu sur le long terme (une augmentation du PIB de plus de 45% entre 2007 et 2017), le territoire est confronté depuis plus de 20 ans à un décrochage marqué de son PIB par habitant par rapport à la métropole. Les performances de l'économie guyanaise demeurent insuffisantes pour absorber la dynamique de croissance démographique et maintenir la richesse par tête. En outre, malgré des atouts structurels pouvant permettre au territoire d'initier et d'entretenir de nouvelles dynamiques de filières ou d'innovation (opportunités de valorisation des bioressources, implantation de la filière spatiale et développement des télé-applications, possibilités de projection sur les marchés sud-américains, etc.), l'économie guyanaise demeure fortement dépendante de ses échanges avec la métropole. Elle est encore marquée par le poids prégnant des administrations publiques, qui représentent plus du tiers de la valeur créée annuellement sur le territoire.

La présence de la plupart des organismes nationaux de recherche ainsi que la structuration de l'Université de Guyane initiée depuis 2014 contribuent largement au dynamisme de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Cependant, les liens entre recherche et monde de l'entreprise peinent à se développer par manque d'un réseau d'information et d'accompagnement structuré.

Cet état des lieux permet de cerner les besoins pour la prochaine période de programmation sur les champs du développement économique et du soutien aux dynamiques d'innovation :

- 1. L'accompagnement au développement et à l'internationalisation du tissu entrepreneurial.** Malgré un taux de création d'entreprises plus élevé qu'en métropole, les entreprises guyanaises présentent de multiples signes de fragilité : une faible capacité technique et administrative des dirigeants, une surreprésentation des micro-entreprises, peu de réserves de trésorerie et un poids encore prégnant de l'activité informelle. En outre, leurs activités à l'export demeurent faiblement développées, en raison notamment d'une moindre compétitivité prix de la production guyanaise par rapport à celle des voisins régionaux.

À cet égard, un besoin d'accompagnement du tissu entrepreneurial à chaque étape du cycle de vie d'une entreprise a été identifié. Il porte tant sur la **sécurisation des capacités de financement** des entreprises via des dispositifs d'ingénierie financière ou de préfinancement de subventions que sur la présence des **structures d'accompagnement des entreprises** sur tout le territoire ou l'accompagnement à l'export.

L'offre d'accompagnement est certes large mais elle ne couvre pas l'ensemble des phases nécessaires à la mise en œuvre d'un projet ainsi qu'à assurer leur pérennité. Il convient de s'assurer de la complémentarité des actions des structures collectives en

- veillant à ce que les services soient accessibles, réguliers et coordonnées dans toutes les communes de Guyane.
2. **L'appui à la structuration des filières du territoire**, notamment à travers la mise en place des outils et infrastructures nécessaires à l'enclenchement de dynamiques de filières (centres de transfert, intelligence économique, outils de connaissance du territoire, structuration de clusters, etc.) mais également à travers la création et l'animation d'organisation de producteurs.
  3. **Le soutien à l'innovation pour et par les entreprises** : les entreprises réunionnaises n'ont en effet pas la taille suffisante pour développer une activité de recherche et innovation. Pourvoir bénéficier d'innovations mutualisées ou être appuyées dans le développement d'innovations internes constituent une nécessité pour maintenir un certain niveau de compétitivité.
  4. **Le renforcement des capacités de recherche** du territoire à travers le financement de nouvelles infrastructures de recherche (bâtiments et plateformes de recherche, datacenters ou centres de calcul, unités de valorisation, de prototypage et de transfert ...)
  5. **La mise en réseau des acteurs de l'ESR et l'intégration de la recherche guyanaise dans son écosystème régional** à travers la clarification de la stratégie de recherche locale, la mutualisation des moyens de recherche entre les acteurs de l'ESR ou l'accompagnement à la mobilité macro-régionale à l'échelle du plateau des Guyanes.
  6. Le renforcement de l'attractivité du territoire pour les jeunes chercheurs (structuration d'offres d'accueil intégrées, financement de thèses et post-doc, etc.).
  7. La valorisation économique des projets de recherche et le renforcement des liens entre RDI et monde économique, principalement dans les domaines d'activités stratégiques de la S3 (nouvelles cellules de valorisation ou plateformes de transfert, développement de solutions de financement adaptées, etc.).

Le SRDEII tel qu'approuvé lors de l'Assemblée Plénière de la Collectivité Territoriale de Guyane du 18 décembre 2019 préconise une stratégie de développement articulée autour de deux axes : une stratégie ouverte au monde pour la conquête de parts de marché internes et externes par la compétitivité et l'emploi et une stratégie de développement, basée sur la montée en puissance de deux secteurs industriels (mines et Economie verte) et anticipant les tendances dominantes de demain, basées sur les secteurs d'avenir.

Cette nouvelle stratégie de programmation des fonds européens 2021-2027 doit servir la construction de ce nouveau modèle de croissance.

En outre, le Contrat de Convergence et de Transformation de la Guyane 2019-2022 se positionne sur les thématiques de soutien à l'innovation et au développement économique du territoire à travers la réalisation d'opérations immobilières bénéficiant aux structures de l'ESR, le soutien à des projets de recherche ou d'innovation-transfert sur les champs de la santé tropicale, des questions énergétiques ou de l'inventaire de la flore ou le soutien à de nouveaux projets d'immobilier d'entreprise.



## 1.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues

Au regard de ces besoins, les objectifs spécifiques investis sur le champ de l'objectif stratégique n°1 « Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante » sont les suivants :

- L'amélioration des capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe (OS1 i). Sur le champ de cet objectif spécifique, quatre mesures ont été identifiées :
  - **La construction ou la réhabilitation d'infrastructures de recherche**, levier majeur d'accroissement des capacités de recherche du territoire. Il peut s'agir de la création ou de la montée en gamme de bâtiments, équipements ou plateaux techniques mobilisés par l'écosystème de l'ESR dans le cadre de projets de recherche, à l'instar du bâtiment de recherche du CHC ou du projet de ferme expérimentale déployé dans le cadre de la démarche Territoire d'Industrie de la CCDS, ou encore la plateforme d'immunologie...
  - **Le financement de programmes de R&D**. Cette mesure a vocation permettre l'identification, la facilitation, la valorisation et la sécurisation des connaissances relatives au territoire, à travers le financement de projets de recherche ayant trait à la faune et la flore locales, à la valorisation des bioressources, aux télé-applications, aux sciences humaines et sociales ou aux connaissances de santé à l'échelle régionale, notamment en matière de santé tropicale. La concentration, l'hébergement et l'utilisation de la donnée au service de projets de recherche, à travers le soutien à des démarches de collecte ou à la structuration de plateformes d'hébergement de données figurent également parmi les typologies de projets pré-identifiés.
  - **Le soutien à des actions renforçant l'attractivité de territoire à l'égard des chercheurs**, à l'instar du financement de thèses et de post-docs ou du déploiement d'offres d'accueil intégrées pour des chercheurs (financement des chercheurs de l'école doctorale de Guyane)
  - **Le soutien à l'innovation dans les entreprises**, via notamment le soutien à l'investissement productif en vue de développer une innovation.
- Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics (OS1 ii).
  - **Le soutien au déploiement de solutions innovantes en matière de télé-application, télémédecine, télérecherche ou téléformation**. Cette mesure vise le soutien à des projets susceptibles de palier les handicaps structurels du territoire liés à sa praticabilité en développant des solutions numériques garantissant l'accès de la population des zones isolées aux soins médicaux, aux services publics ou à la formation. Elle inclut le développement de dispositifs d'e-administration sur le territoire ou la montée en gamme des dispositifs existants. Ces outils constituent en effet un vecteur d'accès au service public et d'inclusion pour les populations des zones isolées. Leur déploiement réclame cependant le développement d'une véritable culture numérique au sein des administrations publiques guyanaises. Elle comprend également les actions visant à

accompagner les acteurs de santé dans le virage numérique en santé en mettant à leur disposition des outils et dispositifs adaptés (état des lieux numérique des établissements, dossier patient informatisé, etc.).

- **Le soutien à des actions visant à structurer la filière numérique.** Il peut s'agir du financement d'actions d'accompagnement de TPE-TPE à la transition numérique, de la création d'observatoires dédiés au suivi de la filière ou de démarches d'open data, mais également de l'accompagnement aux usages du numérique à travers le développement de la filière de la médiation numérique (démarches de diagnostic numérique, formations, etc.).
- Le renforcement de la croissance et de la compétitivité des TPE (OS1 iii)
  - **Le développement d'outils de financement des entreprises et d'instruments financiers,** afin d'assurer l'accès des porteurs de projets à des modes de financement alternatifs au subventionnement.
  - **L'accompagnement à la structuration des filières économiques historiques et émergentes,** notamment à travers le soutien à des structures d'échange et de mise en réseau (clusters, interprofessions, etc.) ou la création d'observatoires économiques et la réalisation d'études de filières. Cette structuration passe par plusieurs activités :
    - Les activités de veille et de partage d'information menées par ces entités contribuent à la mise en réseau des acteurs du développement économique guyanais et permettent d'initier ou d'entretenir des dynamiques de filières.
    - Le soutien au développement des entreprises, via le soutien aux porteurs de projet, structures d'accompagnement du tissu entrepreneurial, réseaux de compétences ou équipements susceptibles d'y contribuer. La valorisation des ressources forestières, des ressources marines ou des ressources primaires figurent notamment parmi les domaines d'activités stratégiques identifiés par la S3. Cet appui au développement de filières pourrait également le secteur de l'économie sociale et solidaire pour répondre au double objectif de développement économique et de cohésion sociale.
    - L'accompagnement du tissu entrepreneurial à l'export, afin d'accélérer son internationalisation, d'assurer l'insertion économique de la Guyane dans son environnement régional et de créer des filières d'exportation participe pleinement de cet objectif (financement d'études préalables, de structures d'accompagnement à l'export, plateformes logistiques mutualisées, etc.).
    - L'immobilier d'entreprise et aménagement et la viabilisation du foncier économique, afin de répondre aux besoins immobiliers des entreprises, ou le renforcement des liens entre l'écosystème d'ESR et le monde économique afin de valoriser économiquement la recherche dans certains domaines d'activités (structuration de plateformes de transfert).

**Points d'attention pour cette priorité :** les activités soutenues dans le cadre de cette priorité devront s'inscrire en cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) pour maximiser leurs impacts sur le territoire, qui sera révisée en 2020. Les lignes de partage sur le FSE concernant le soutien à la création et la structuration des entreprises devront être bien précisées pour assurer la lisibilité des dispositifs.

## 2 OS2 - Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques

### Priorité 2. Accompagner la transition de la Guyane vers une économie décarbonée, résiliente et à faible impact environnemental

#### 2.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

Le territoire guyanais est riche de 3,4 millions d'hectares de forêt tropicale humide qui compose Parc Amazonien.

Cet environnement constitue une réserve de biodiversité exceptionnelle, soumise à une forte pression anthropique (urbanisation, orpaillage, chasse et pêche) amplifiée par les effets du changement climatique déjà observés pour la Guyane : amplification des phénomènes extrêmes (sécheresse, pluies), érosion et submersion marine du littoral et remontée du front de salinité, chute des ressources halieutiques.

Le territoire est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles, à la fois pour la production d'électricité (24%), notamment dans les communes de l'intérieur que pour les transports routiers (32%).

D'importants enjeux de traitement et de gestion de l'eau et des déchets sont également apparus lors du diagnostic stratégique territorial, en particulier dans les communes de l'intérieur et sur les fleuves frontaliers.

Ces enjeux ont également été soulignés dans le Contrat de Convergence et de Transformation de la Guyane 2019-2022 qui prévoit des actions en matière de prévention des risques naturels (inondation et sécurisation d'espaces), la gestion et la valorisation des déchets (unités de valorisation organique des déchets de la CCDS ou encore traitement des véhicules hors d'usage), la préservation de la biodiversité (notamment dans le cadre des 90 actions prévues au plan Biodiversité) et l'alimentation en eau potable et la gestion des eaux usées.

Ainsi, le diagnostic stratégique territorial a fait apparaître une série de priorités pour le territoire portant notamment sur les thèmes suivants :

1. La transition énergétique du territoire. La priorité identifiée est de développer de la production d'électricité et d'assurer un mix énergétique tendant vers le 100% renouvelable en substitution des centrales thermiques. Dans les communes de l'intérieur, un besoin plus particulier de développement de microcentrales en complément voire en remplacement des centrales actuelles, de l'autoproduction et de l'autoconsommation, notamment dans les écarts, a également été identifié. Un second besoin est apparu au regard de la maîtrise de la demande en énergie, qui pourrait notamment être réalisé à travers l'accompagnement des entreprises du bâtiment et des aménageurs et à travers des opérations visant à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments (publics, logements, entreprises).
2. La prise en compte du changement climatique et la prévention des risques. Compte tenu des pollutions d'origine anthropique dans certaines zones, la réhabilitation environnementale des sites pollués et la protection des sites naturels (et de la biodiversité y résidant) a été identifiée comme prioritaire lors du diagnostic stratégique territorial. En complément, la prise en compte des risques, et notamment ceux liés au changement

climatique (p.ex. inondations) nécessite la mise en place d'actions de protection et d'information des populations, notamment sur la bande littorale.

3. La gestion durable des ressources (eau, déchets et biodiversité). Concernant l'eau, des besoins importants sont notés pour rattraper les retards du territoire en matière de production, de stockage et de distribution de l'eau potable, mais aussi en matière de collecte et de traitement des eaux usées. Concernant la gestion des déchets, le manque d'infrastructure de collecte, de traitement et de valorisation des déchets guyanais doit également être adressé, et plusieurs projets innovants de traitement et valorisation énergétique des déchets susceptibles d'être financés par les fonds européens ont été identifiés par les EPCI. S'agissant de la biodiversité, les actions de protection et de valorisation doivent être poursuivies.

## 2.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues

Au regard de cet objectif stratégique, et des besoins identifiés lors du diagnostic, une série d'objectifs spécifiques et de mesures correspondantes ont été retenus :

- Le soutien aux mesures en matière d'efficacité énergétique (OS2 i)
  - **Accompagnement vers une meilleure efficacité énergétique.** Pour cet objectif spécifique, il est envisagé une mesure pour favoriser l'accompagnement du tissu entrepreneurial dans le domaine de l'aménagement et du BTP vers la transition énergétique en les encourageant à privilégier des aménagements et des logements peu énergivores. Un deuxième volet porte sur la rénovation énergétique des bâtiments existants pour trois types d'acteurs : les bâtiments des entreprises, les infrastructures publiques et les logements.
- Le soutien aux mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables (OS2 ii) :
  - **Infrastructure de production d'électricité renouvelable.** Cette mesure a vocation à soutenir des infrastructures de production d'énergie renouvelable, via le soutien au développement des capacités de production énergétique par la biomasse ou le photovoltaïque à grande échelle (ou autres sources d'énergie renouvelable). Dans les communes isolées encore fortement dépendantes des énergies fossiles, cela se matérialise des actions visant à favoriser le développement de microcentrales fondées sur les énergies renouvelables, et encourager le développement de l'autoproduction et de l'autoconsommation pour les écarts.
  - **Infrastructure de stockage d'énergie pour le transport (batterie).** Cette mesure vise à développer un réseau régional de bornes électriques afin d'assurer la recharge des véhicules électriques et hybrides. La programmation pluriannuelle de l'énergie 2016-2018 fixait un objectif de cinq bornes alimentées par des énergies renouvelables à horizon 2018. Un nouvel objectif devait être fixé ultérieurement pour la période 2018-2023.
- L'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes (OS2 iv).
  - **Réhabilitation des sites pollués.** Une première mesure vise à soutenir les réhabilitations environnementales de sites industriels ou de terrains contaminés nombreux en Guyane (sites miniers)

- **Protection des populations face aux risques naturels.** Une seconde mesure concerne les actions visant à renforcer les services écosystémiques de lutte contre les inondations (préservation de la mangrove notamment) et protéger / adapter les sites menacés par le changement climatique (montée des eaux). Il s'agit en particulier de financer les actions de protection des populations, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action pour la prévention des inondations, en lien avec l'évolution du trait de côte notamment.
- Le renforcement de la gestion durable de l'eau (OS2 v)
  - **Infrastructure de production, de distribution et de traitement des eaux.** Cette mesure pourra prendre en compte l'identification et le déploiement des solutions innovantes avec la gestion de la ressource en eau est une première mesure envisagée, notamment pour répondre aux particularités du territoire. Elle devra également répondre aux besoins en termes de nouvelles infrastructures de production, de stockage et de distribution de l'eau prendre en compte les enjeux sanitaires, de gestion des risques et d'augmentation de la demande. Pour ces mêmes raisons, des investissements importants seront nécessaires en matière de collecte et de traitement des eaux usées.
  - Compte tenu également des activités anthropiques, **des actions visant à prévenir la pollution des milieux aquatiques** par la gestion des sous-produits de l'eau et de l'assainissement sont également à envisager.
- La transition vers une économie circulaire (OS2 vi)
  - **Une mesure visant à la création d'infrastructures de collecte**, traitement dans une perspective de valorisation des déchets à l'échelle des EPCI apparaît essentiel pour accompagner les collectivités dans cette mission et assurer la structuration de nouvelles filières locales d'économie circulaire (traitement des déchets médicaux, production de ouate cellulose recyclée, etc.)
  - **Des actions de formation, de prévention et de sensibilisation** aux enjeux de l'économie circulaire et notamment en faveur de la réduction des déchets à la source ciblant les entreprises génératrices de déchets.
- La préservation et la valorisation de la biodiversité et cela à la fois grâce aux infrastructures vertes en milieu urbain et à la réduction de la pollution (OS2 vii)
  - **Des actions visant à préserver et valoriser la biodiversité et à limiter les risques naturels et anthropiques**, incluant notamment la mise en place d'une cellule de Nagoya pour la protection des ressources génétiques du territoire.
  - **Des actions visant à renforcer la présence de nature en ville** afin de lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la parcours piétons des villes.

**Points d'attention pour cette priorité :** Comme la priorité 1, cette deuxième priorité devrait disposer d'un budget conséquent en lien avec les exigences de concentration thématique de 65% sur l'OS1 et l'OS2. Des négociations sont en cours de discussions pour faire passer les projets d'infrastructures de transport en commun sur cette priorité, permettant d'y intégrer le TCSP de Cayenne. S'agissant du financement de la mise en œuvre des PAPI les lignes de partage avec le fonds Barnier doivent être précisées. S'agissant de l'accès à l'eau potable et l'assainissement, les équipements doivent constituer une priorité, en cohérence avec les projets d'aménagement et la livraison de structures d'accueil collectifs (lycées notamment). Par ailleurs, en l'état actuel des négociations, les projets d'enfouissement et de stockage de déchets sont rendus inéligibles en dépit de l'importance des besoins du territoire sur cette thématique.



## 3 OS3 - Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC

### 3.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

Département de près de 84 000km<sup>2</sup>, la Guyane est un territoire difficilement aménageable, tant en raison de sa taille que de contraintes structurelles liées à sa praticabilité. Il se singularise par une faible densité de population et par la concentration de l'offre et des infrastructures clés numériques ou de transport sur le littoral, au détriment des territoires de l'intérieur. La période de programmation 2014-2020 a cependant été marquée par la montée en gamme ou la construction de plusieurs infrastructures clés sur les champs de la mobilité et de la connectivité numérique, à l'instar de l'ouverture du pont sur l'Oyapock, de la première phase du BHNS de Cayenne ou du déploiement de nouvelles stations satellite relais garantissant la desserte numérique de sites isolés.

Le diagnostic stratégique du territoire permet d'identifier trois principaux types de besoins sur ce champ :

1. **La densification du maillage interurbain et le redimensionnement des infrastructures clés du territoire**, afin de faire face à la croissance des flux passagers et marchandises induite par son dynamisme démographique. Le Plan global de transports et de déplacements de la Guyane de 2013 estimait à 3% la hausse annuelle moyenne du nombre de voyageurs sur le réseau interurbain guyanais. Depuis 2014, la construction ou la réhabilitation de certaines infrastructures et équipements structurants ont contribué à atténuer les faiblesses du système de transports guyanais et à désenclaver des zones isolées. C'est notamment le cas de l'ouverture du pont de l'Oyapock, du développement des infrastructures du port de commerce de Dégrad-des-Cannes ou de la réhabilitation du réseau d'aérodromes du territoire. Il s'agit à présent de poursuivre ces efforts afin de répondre au défi démographique, en veillant à permettre une véritable multimodalité entre les solutions de transport proposées (réseaux de transports routiers, fluvial)
2. **Le développement des mobilités douces et des alternatives au véhicule thermique individuel**, facteur majeur de limitation des émissions de GES. Les besoins du territoire sur ce champ portent en premier lieu sur la revalorisation de l'attractivité de l'offre de transports en commun, à travers la poursuite de projets phares du territoire comme le réseau de TSCP de Cayenne. Ils recoupent également le déploiement de nouvelles infrastructures et équipements susceptibles de favoriser le développement d'une mobilité douce « choisie » (bornage électrique, linéaire de pistes cyclables, solutions de franchissement des routes, etc.).
3. **Le déploiement de nouvelles infrastructures numériques**, à travers le fibrage FTTH et FTTO du territoire et le développement de nouvelles solutions de connexion satellitaire dans les zones les moins accessibles. Il s'agit de poursuivre la dynamique de rattrapage initiée sur ce champ et de stabiliser l'accès au réseau, afin de favoriser le déploiement de nouveaux usages et de faire du numérique un véritable vecteur de développement économique pour la Guyane.

Le Contrat de Convergence et de Transformation de la Guyane 2019-2022 investit une vaste typologie de projets de mobilité, tant sur le champ des infrastructures portuaires (mise à niveau du port de Larigot, projets du GPM), qu'en matière d'investissements routiers (réhabilitation et aménagement d'axes routiers, échangeurs, etc.), fluviaux (aménagement des sauts) ou aéroportuaires. Il a également vocation à soutenir les projets identifiés dans le cadre de la stratégie régionale de mobilité multimodale.

### 3.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues

Au regard des besoins du territoire, l'autorité de gestion investira trois objectifs spécifiques fixés à l'échelle communautaire sur le champ de l'objectif stratégique n°3 « *Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC* ».

#### Priorité 3. Sécuriser la connectivité numérique de la Guyane, tant au niveau de l'interconnexion au réseau mondial qu'au niveau infrarégional.

- Le renforcement de la connectivité numérique du territoire (OS3 i). Une mesure a été identifiée :
- **La densification du maillage numérique du territoire à travers le fibrage FTTH et FTTO et le développement de solutions de connexion satellitaire** sur l'ensemble des zones du littoral ou de l'intérieur non couvertes par la fibre. Outre l'attribution de deux délégations de service public au cours de l'année 2020, la puissance publique peut être amenée à soutenir de nouveaux projets dans les territoires sujets à une carence de l'initiative privée.

**Points d'attention pour cette priorité :** *Le raccordement de la Guyane au câble sous-marin Gyalink sera potentiellement achevé sur la programmation en cours. Les besoins sur cette priorité seraient par conséquent limités à l'identification de solutions de connexion sur l'ensemble du territoire et la mise à niveau des solutions existantes.*

#### Priorité 4. Rattraper le retard structurel du territoire en matière d'infrastructures de transport

- La mise en place d'une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant la mobilité transfrontalière (OS3iii). Quatre mesures ont à cet égard été identifiées :
  - **La création ou la mise à niveau des réseaux primaire et secondaire de transport**, afin de répondre à l'intensification du trafic, assurer la sécurité des usagers ou garantir la desserte d'écartés et de sites isolés. Il peut notamment s'agir de projets de sécurisation ou d'entretien d'axes routiers dégradés exposés à un environnement tropical.
  - **La structuration de pôles d'échange multimodaux**, afin de répondre à l'important déficit de multimodalité qui constitue une contrainte pour la population (mobilité douce autour des collèges et lycées).
  - **Le déploiement d'infrastructures de transports transfrontalières**, à même de contribuer à l'insertion de la Guyane dans son environnement régional en facilitant

les activités de fret et de transport de passagers. Il s'agit notamment d'assurer la structuration de pôles multimodaux aux frontières du territoire (gares routières, ports secs, etc.).

- **La mise en place d'un service public du transport fluvial**, dans le but de faciliter la mobilité et la connexion des populations du fleuve.
- Le déploiement de mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable (OS3 iv) :
  - **Des actions visant à étendre et faire monter en gamme les réseaux de transports en commun et les solutions de mobilité douces.** Le déploiement de linéaires de pistes cyclables, de parcours piétonnisés ou de nouvelles solutions de transports en commun pour relier les écarts aux centres urbains doivent aussi concourir à cet objectif.
  - **La poursuite du projet de transport collectif en site propre sur le territoire de l'île de Cayenne** à travers la deuxième phase du déploiement d'un réseau de bus à haut niveau de services revêt une importance particulière. Ce grand projet doit contribuer à la baisse de l'engorgement des flux de transports sur la presqu'île et favoriser la poursuite d'une planification urbaine efficiente en assurant le développement d'alternatives attractives au véhicule individuel.

**Points d'attention pour cette priorité :** Cette priorité comme les suivantes sont hors concentration thématique dont les budgets seront inévitablement plus limités. Il conviendra de concentrer l'effort sur quelques projets prioritaires, dont le niveau de maturité est compatible avec les délais du programme. Par ailleurs, les projets en lien avec les ports et aéroports, actuellement fléchés sur l'allocation spécifique des RUP pourront être basculés sur cet OS si pertinent.

## 4 OS4 - Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

### 4.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

La Guyane est un territoire marqué par une forte dynamique de croissance démographique : +2,45% par an actuellement, hors chiffres de l'immigration clandestine. Le territoire se caractérise par sa jeunesse, confrontée à un taux de chômage élevé (32% chez les jeunes de 15 à 24 ans en 2017 contre 19% pour la population active). Le territoire est également en prises à des problèmes d'inclusion sociale liés à la fois au besoin d'intégrer les migrants à la société guyanaise et aux forts problèmes de délinquance, notamment chez les jeunes (23 faits de violence pour 1000 habitants). La Guyane est également confrontée à un fort taux de pauvreté (un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté défini pour les DOM) et par de fortes inégalités sociales. Après la crise de 2017, l'économie reprend et les emplois ont augmenté de +4,9% sur 2018 (contre +1% en 2017), portée notamment par une croissance de l'emploi intérimaire.

Le Contrat de convergence entre l'Etat et la CTG identifie trois grands thèmes d'investissement pour les années à venir sur cette thématique : (1) **l'égalité** - la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la promotion de l'égalité professionnelle et promotion de l'égalité dans la vie politique et sociale, la diffusion de la culture de l'égalité ; (2) **la formation** via l'investissement dans les compétences ; (3) **l'emploi** comprenant le développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise.

Pour faire face à cette situation sociale unique en Europe, le diagnostic stratégique territorial a établi une série de besoins :

1. La construction et la mise à niveau des infrastructures du territoire à la fois sur le champ de la santé, de l'action sociale, des services publics ou de la formation. Les infrastructures guyanaises sont pour la plupart sous dimensionnées compte tenu de la croissance démographique (hôpitaux, plateaux techniques de formation, logement social et hébergement d'urgence). Le désenclavement et le maillage de proximité du territoire doivent également être renforcés, que ce soit pour l'accès aux soins ou la prévention (à travers par exemple la construction de maisons de santé, PMI), l'action sociale ou médicosociale, l'accès aux formations (plateaux techniques et hébergements pour les stagiaires) ou l'accès aux services publics en général (structures type Maison France Services).
2. Le renforcement des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et d'insertion sociale. Les dispositifs issus de la précédente programmation (PREFOB // RSMA / LADOM / accompagnement renforcé Pôle Emploi...) ont globalement répondu aux attentes en termes d'accompagnement des bénéficiaires, malgré des problèmes de mise en œuvre. Ces dispositifs sont appelés à être poursuivis et renforcés.
3. La mise en cohérence de l'offre de formation avec les besoins du territoire et les spécificités culturelles du territoire. Les dispositifs mis en place ne sont pas toujours connus des cibles notamment dans les communes de l'intérieur, à cet égard, un besoin de communication et de structuration de l'offre en matière d'inclusion sociale et de formation se fait aujourd'hui ressentir. Les structures d'accompagnement doivent également être renforcées sur les plans des ressources humaines, sur les volets administratifs et financiers pour garantir leur stabilité et doivent être mises en adéquation avec les attentes du marché du travail.
4. Un accès au soin renforcé, aux dispositifs d'action sociale et médicosociale et la lutte contre les privations matérielles. Compte tenu des conditions sanitaires et sociales

particulières en Guyane (p.ex. maladies endémiques, VIH, chagasse, importance de l'habitat insalubre, vulnérabilité sociale de la population en particulier des enfants), un besoin fort de renforcer l'accès au soin, à la fois à travers le développement d'infrastructures de proximité et la formation de professionnels de santé a été relevé. Aussi, en raison de la précarité d'une partie de la population, un important besoin d'aide alimentaire a été noté, notamment pour le public jeune de l'Ouest. Un service de restauration minimal dans les écoles publiques d'une partie du territoire, dépourvues de services de restauration, contribuerait favorablement à l'acquisition des compétences de base et à l'équilibre alimentaire pour les enfants d'âge scolaire concernés (Saint-Georges et Saint-Laurent). La précarité se traduit également par une forte pression sur les services sociaux et un recours élevé à l'aide sociale à l'enfance.

## 4.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues

Au regard de ces besoins, l'autorité de gestion pourra investir une série d'objectifs spécifiques fixés à l'échelle communautaire sur le champ de l'objectif stratégique n°4 « *Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux* ». Ces objectifs ont trait au FEDER et au FSE. Pour chacun de ces objectifs spécifiques, une série de mesures peuvent être définies.

### Priorité 5. Renforcer les capacités des infrastructures publiques de soins, d'insertion et de formation en réponse à la croissance démographique, sur l'ensemble du territoire

- Le développement d'infrastructures de formation et de l'innovation en matière sociale (OS4i).
  - **Infrastructures et dispositifs mobiles de formation.** Afin de permettre la mise en place de certaines formations dont le territoire a aujourd'hui besoin. Une mesure visant à construire de nouveaux plateaux techniques fixes dans les différents territoires ainsi que des plateaux techniques mobiles (bus ou pirogues) pour permettre de parcourir le territoire.
- Le renforcement de l'accès aux services de qualité et à des services inclusifs en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures (OS4ii).
  - **Infrastructures d'accueil temporaire des étudiants, stagiaires et jeunes travailleurs.** Le territoire guyanais est en manque de logements temporaires de type foyers de jeunes travailleurs et internats pour permettre aux jeunes d'accéder à la formation et à l'éducation sur l'ensemble du territoire. Une mesure visant à la mise en place d'hébergements temporaires pour les jeunes actifs, les stagiaires et les étudiants est donc jugée prioritaire sur cet OS.
  - **Infrastructures d'éducation.** Compte tenu de la croissance démographique, un certain nombre d'écoles, de lycées et de collèges seront à construire sur la prochaine programmation.
- Le développement d'infrastructures, y compris de prévention et de soin primaire, pour permettre l'égalité de l'accès aux soins de santé (OS4 iv). Sur cet OS, deux mesures ont été identifiées :



- **Infrastructures dans le champ social et médico social** - les réponses aux besoins des personnes en situation de précarité, des familles défavorisées, des enfants pauvres, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées dépendantes, doivent être développées de manière équilibrée sur le territoire. La mise en place de services d'accompagnement sera privilégiée dans un premier temps (ex: services d'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées, services d'accompagnement des familles notamment monoparentales,...) et, progressivement, des infrastructures adaptées pourront être mises en place (maisons d'enfants à caractère social, maisons des aînés, EHPAD, foyers d'hébergement pour personnes handicapées).
- **Infrastructures de santé, et de prévention.** Pour le public le plus isolé, la création de maisons de santé pluridisciplinaires permettrait de créer des pôles de santé de proximité, notamment à l'Est et dans les communes de l'intérieur. Il s'agirait notamment de renforcer les infrastructures d'accueil et d'adapter le nombre de places offertes à la démographie croissante. En complément, un soutien à la création de dispositifs de soins mobiles ou de cabinets secondaires peut être déployé.
- **Aménagements préalables à la construction de logement social.** Cette mesure vise, pour prendre en compte la croissance démographique et la précarité de la population guyanaise, au financement de travaux d'aménagement urbain à destination de logement social, notamment sur l'Ouest guyanais et sur l'agglomération de Cayenne.

**Points d'attention pour cette priorité :** Cette priorité comme les suivantes sont hors concentration thématique dont les budgets seront inévitablement plus limités. Il conviendra de concentrer l'effort sur quelques projets prioritaires, dont le niveau de maturité est compatible avec les délais du programme. A cet égard, les infrastructures d'éducation, déjà soutenues par le plan d'urgence de l'Etat, pourront être écartées.

## Priorité 6. Renforcer l'accès à la formation et à l'emploi pour tous

- Le renforcement de l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale (FSEOS4 i)
  - **Dispositifs de promotion de l'emploi et des offres d'emploi** Pour faciliter la mise en relation entre le public demandeur d'emploi ou le public ayant besoin d'être formé, la mise en place d'événements de rencontres sur l'emploi et/ou la formation, l'accompagnement renforcé des publics, les diagnostics personnalisés et les appuis à la construction de projets professionnels sur l'ensemble du territoire. En particulier pour les publics vivants aujourd'hui de l'économie informelle, la mise en place d'actions visant à renforcer l'accompagnement vers l'entrepreneuriat et l'auto-emploi notamment au travers de structure de mutualisation.
- La modernisation des institutions et des services du marché du travail pour jauger et anticiper les besoins de compétences et apporter en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité (FSEOS4ii)

- **Structuration de l'offre de formation et appui aux acteurs de l'emploi et de l'inclusion.** Cette mesure vise à renforcer les capacités d'observation et d'information sur l'état du marché du travail, et cela par filières pour permettre la mise en adéquation de l'offre de formation avec les besoins des entreprises en main d'œuvre. Afin de faciliter la lisibilité et la cohérence des offres de formation proposées sur le territoire, des actions visant à structurer l'offre de formation devront être également menées avec, notamment, pour permettre la mise en adéquation des besoins des entreprises sur le territoire, la mise en place d'une GPEC pour chaque filière, voire par entreprise. Par ailleurs, des actions visant le renforcement des liens entre les acteurs de l'emploi de la formation de l'orientation, ainsi que la professionnalisation de ces acteurs, des partenaires sociaux et des instances représentatives du personnel, pourront être conduites
- **Mobilité des actifs notamment demandeurs d'emploi.** Cette mesure soutiendra, compte tenu d'un besoin de formations spécifiques non disponibles sur le territoire, des actions visant à renforcer la mobilité des actifs notamment pour les publics demandeurs d'emplois (OPCO / LADOM).
- L'intégration des femmes sur le marché du travail ainsi que des conditions de travail plus favorables à l'équilibre vie professionnelle et vie privée et adaptées aux enjeux sociétaux (FSEOS4 iii).
  - **Lutter contre les freins périphériques à l'accès à la formation et à l'emploi.** Une mesure a été identifiée pour permettre de réduire les freins périphériques de l'accès à l'emploi, notamment par la mise en place de systèmes de garde d'enfants.

**Points d'attention pour cette priorité :** Les dispositifs de lutte contre les freins périphériques et de mobilité pourront être intégrés dans l'AS RUP qui comprendra sur la prochaine programmation un volet FSE+.

#### Priorité 7. Créer une société plus inclusive et encourager l'acquisition des compétences de base

- L'amélioration de la qualité, de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques (FSEOS4 iv)
  - **Lutter contre le décrochage scolaire.** Cette mesure visant à repérer en amont le décrochage scolaire et à accompagner les publics les plus éloignés de la formation pour qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement de proximité et individualisé.
  - **Accompagnement des personnes dépendantes et en situation de précarité sociale.** Cette mesure vise à accompagner les personnes dépendantes dans des dispositifs d'insertion sociale ou professionnelle dédiés, et notamment les personnes handicapées vers l'emploi au travers de structures et de formations dédiées. Il s'agira également de mailler le territoire avec des services d'accueil et d'orientation de proximité en accompagnant les communes pour qu'elles se dotent d'un CCAS et de personnels compétences, et de créer un réseau des accueillants sociaux.

- **Formations de base.** Compte tenu de l'engouement des bénéficiaires, une mesure visant notamment à continuer l'action PREFOB (Programme Régional d'Education et de Formation de Base) et des actions de formation et d'accompagnement d'intégration des savoirs de base
- L'accès égal en temps utile à des services abordables, durables et de qualité notamment au travers de la modernisation des systèmes de protection sociale et des systèmes de soin (FSEOS4 ix) :
  - **Accès aux services publics.** Cette mesure vise à renforcer la création et le soutien aux Maisons France Services afin de renforcer la couverture géographique en matière d'accès aux services publics, en particulier pour les communes de l'intérieur. Afin de couvrir l'ensemble du territoire, des projets itinérants et caravanes de services publics sont envisagés à la fois sous la forme de bus et de pirogues.
  - **Accès à la santé.** Cette mesure vise à promouvoir l'accès à la santé de proximité par la mise en place de formations et de soutien au recrutement des médiateurs de santé pour faire de la prévention, qui sont aujourd'hui pour la plupart peu formés ou absents des institutions de santé. En complément, cette mesure vise également à renforcer l'accès aux soins pour les publics en difficulté, notamment par la mise en place de dispositif d'avances de frais ou de mise en relation avec les médecins de ville.
- La promotion de l'égalité d'accès et d'une participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous (FSEOS4 v)
  - **Accompagnement vers des certifications de base.** Cette mesure vise à mettre en place des certifications de base pour permettre de faire raccrocher des cibles éloignées de l'éducation et de l'emploi à des formations. A ce titre des dispositifs qui ont démontré leur efficacité tels que le régiment du service militaire adapté (RSMA) devront être soutenus.
- La promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques. De plus, il convient de mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle (FSEOS4 vi).
  - **Promotion des droits.** Une mesure visant à promouvoir les droits et les dispositifs d'inclusion et de formation disponibles pour permettre d'assurer la bonne connaissance des dispositifs d'ores et déjà existants.
  - **Formation professionnelle qualifiante.** Compte tenu du faible investissement repéré sur le secteur du numérique, une mesure visant à densifier l'offre de formation initiale et continue du territoire afin de répondre aux besoins de compétences des acteurs du numérique. Aussi pour répondre au besoin du territoire en matière de coopération et d'accès à l'export, des actions de formations des traducteurs-interprètes dans les langues régionales. Compte tenu de la forte demande du territoire en la matière, il peut également être envisager de renforcer

du nombre de places et de l'offre de formations dans le domaine de la petite enfance.

- L'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi (FSEOS4 vii)
  - **Accompagnement global.** Cette mesure vise à soutenir un dispositif d'accompagnement global, notamment à destination des publics jeunes, prenant en compte les différents freins sociaux notamment l'accès au logement. Le déploiement de PLIE (Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi) permettant de mettre en place des dispositifs d'inclusion sociale au plus près des besoins du territoire peut être envisagé dans ce cadre. Aussi, compte tenu de l'isolement géographique, culturel et social d'une partie de la population, la mise en place d'un accompagnement global des publics en zones isolées.
  - **Insertion par l'activité économique.** Cette mesure vise à soutenir les chantiers d'insertion par l'activité économique compte tenu de leur valeur ajoutée pour les personnes éloignées de l'emploi
- La promotion de l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants (FSEOS4 x).
  - **Opérations intégrées d'insertion.** Notamment dans les communes isolées, le soutien aux opérations intégrées d'insertion pour favoriser l'intégration par le travail sur des projets structurants localement.
  - **Aide alimentaire.** Le déploiement de dispositifs pérennes d'aide alimentaire et de distribution de produits de première nécessité, notamment pour les plus jeunes. Cela peut couvrir également la mise en place de services de restauration minimaux dans les écoles qui en sont dépourvues.

**Points d'attention pour cette priorité :** *Sur cette priorité, une question subsiste quant à la prise en compte des sans-papiers, exclus jusqu'alors des opérations FSE, les règlements demandant encore à être clarifiés sur ce point. La prise en compte de ces populations dans les opérations FSE+ modifiera à la hausse le coût des opérations à programmer sur cette priorité.*

*A noter également que cette priorité faisant l'objet d'une concentration thématique FSE+, des actions d'accompagnement vers l'emploi qui intègrent également une dimension inclusion telles que le RSMA pourront être intégrées à cette priorité.*

## 5 OS5 - Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

### 5.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

Le territoire guyanais est composé de deux grands types d'espaces sujets à des dynamiques spatiales, socio-économiques ou démographiques sensiblement différentes.

- Le littoral, incluant les agglomérations de Cayenne, Saint-Laurent et le territoire des savanes, concentre la majeure partie du tissu entrepreneurial et de l'écosystème d'ESR guyanais. Bénéficiant d'un maillage d'infrastructures numériques ou de transports plus dense et d'une implantation des services publics plus importante que le reste du territoire, ces espaces sont cependant confrontés à la nécessité de redimensionner et rénover leurs équipements pour faire face à une croissance démographique exponentielle.
- Les territoires de l'Est et de l'intérieur se singularisent par une très faible densité de population et une faible praticabilité liée à un retard structurel en matière d'infrastructures. Ils demeurent marqués par le poids du secteur primaire et de l'économie informelle.
- Les communes et EPCI de Guyane sont en constant rattrapage au niveau des infrastructures, laissant peu de place à la mise en place de stratégies de développement local visant à soutenir des secteurs susceptibles de créer de la valeur ajoutée au niveau local sur le territoire et renforcer la cohésion sociale.

À cet égard, l'autorité de gestion entend associer davantage les acteurs infrarégionaux à la mise en œuvre du programme à travers la structuration de stratégies de développement local intégrées dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI). Déjà déployé à l'échelle de la commune de Saint-Laurent au cours de la précédente période de programmation, cet outil permet de déployer la politique de cohésion aux singularités géographiques, économiques ou démographiques des différents bassins de vie guyanais.

Si les thématiques retenues par les ITI seront sélectionnées à la discrétion des autorités locales en interaction avec la Collectivité territoriale de Guyane, certains domaines d'intervention des fonds de cohésion n'ont vocation à être investis que dans le cadre de stratégies de développement territorial portées par des acteurs locaux :

1. La protection, le développement et la promotion des actifs touristiques publics et services touristiques connexes ;
2. La protection, le développement et la promotion du patrimoine culturel et des services culturels ;
3. La protection, le développement et la promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme ;
4. La réhabilitation physique et la sécurisation des espaces publics.

### 5.2 Objectifs spécifiques et mesures retenues

À l'aune des domaines d'intervention propres à l'objectif stratégique n°5 de la politique de cohésion et des besoins des différents territoires infrarégionaux, plusieurs mesures susceptibles d'être investies par les ITI ont été identifiées par l'autorité de gestion et les collectivités partenaires du programme :



- L'accompagnement du tissu entrepreneurial, et plus spécifiquement l'accompagnement à l'ingénierie de projet, l'orientation des entreprises dans leurs recherches de financement ou le déploiement de dispositifs de préfinancement de subventions à une échelle locale.
- Le renforcement de l'attractivité des centres-bourgs, à travers leur réaménagement, leur sécurisation, et leur éclairage, la réhabilitation du bâti mais également la stimulation de leur attractivité touristique ou économique.
- La protection, le développement et la promotion des atouts touristiques du territoire, tant à travers la valorisation de territoires à haut potentiel touristique (îles du Salut, Petit-Saut, Saul, etc.) que par la structuration en Guyane d'un pôle de compétences lié au tourisme.
- La montée en gamme des transports en commun et des mobilités douces (déploiement de nouveaux équipements, numérisation des services, déploiement de nouveau linéaire de pistes cyclables, etc.)
- Le soutien à des mesures d'accompagnement des jeunes enfants, notamment hors du temps scolaire.
- L'accompagnement aux usages du numérique et le soutien aux acteurs locaux de la médiation numérique, notamment en capitalisant sur le déploiement des maisons France services auxquelles ils ont vocation à être associés.
- La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel guyanais, en assurant la transmission du patrimoine immatériel à la jeunesse du territoire ou en soutenant les projets des structures associatives investies sur ce champ.
- Les actions en faveur de la cohésion sociale dans les territoires via le financement des actions sportives, sociales et culturelles.

**Points d'attention pour cet OS :** Cet OS a vocation à encourager le développement local et les initiatives renforçant la cohésion sociale à l'échelle locale, il peut potentiellement être engagé en transversal sur d'autres priorités.

## 6 Allocation spécifique pour les Régions ultra-périphériques

### Priorité 8. Compenser les surcoûts liés au triple enclavement de la Guyane

#### 6.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

L'allocation spécifique pour les régions ultrapériphériques vise à compenser les surcoûts supportés par la Guyane compte tenu des contraintes spécifiques au département. En l'occurrence, elle vise à compenser le triple enclavement identifié lors du diagnostic territorial stratégique : l'éloignement vis-à-vis du territoire européen, l'enclavement vis-à-vis de ses voisins régionaux et l'enclavement des communes du territoire et les contraintes liées à l'immensité du territoire guyanais.

A ce titre, le diagnostic stratégique territorial permet d'identifier plusieurs besoins clefs pour compenser les contraintes géographiques du territoire :

1. **Assurer la compétitivité des entreprises.** Compte tenu de l'éloignement et du manque de certaines matières premières, les TPE guyanaises importent une grande partie des produits de alimentaires et non-alimentaires depuis la métropole ou des pays tiers. En 2016, les importations représentent plus de 1,350 milliards d'euros. A ce titre, la mesure d'aide au fret du PO FEDER FSE 2014-2020 a connu un franc succès auprès des entreprises et est plébiscité par les parties prenantes pour la prochaine programmation.
2. **Assurer la connexion du territoire à l'international.** La grande majorité des importations et des exportations du territoire transitent par le port de Dégrad-des-Cannes dont les activités nécessitent une série de travaux de maintenance (dragage) et de mise à niveau, notamment pour faire face à l'augmentation des flux. Aussi, le Grand Port Maritime prévoit la création d'un port sec à Saint-Georges-de-l'Oyapock pour permettre des échanges de marchandises plus nombreux avec le Brésil.
3. **Assurer l'accessibilité de l'ensemble du territoire.** La géographie guyanaise isole certaines communes du littoral. Compte tenu de l'augmentation de la démographie dans les communes de l'intérieur et de l'augmentation des flux de voyageurs aériens vers ces communes, des travaux de sécurisation et de mise à niveau des aérodromes intérieurs sont à envisager.

#### 6.2 Objectifs spécifiques et mesures retenues

Au regard des besoins en termes de compensation des surcoûts sur le territoire, un certain nombre de mesures sont envisagées :

- **Aide au fret.** Cette mesure permettra de baisser le coût des matières premières importées par les entreprises guyanaises et par conséquent de soutenir une économie locale fragile.
- **Infrastructures portuaires et aide au service.** Le programme pluriannuel d'investissement du Grand Port Maritime prévoit une série d'actions d'ores et déjà chiffrées : dragage 2022-2027, reconstruction du quai 3, roro et parc roulier, études d'aménagements port de l'ouest, études POMU, aménagements tourisme (tourisme fluvial et côtier, accueil croisières, transport fluvial), viabilisation (voies d'accès et réseaux) des zones Est et Ouest DDC, transformation de l'emprise DEAL en terre-pleins.

- **La mise à niveau et la réhabilitation des aérodromes du territoire**, particulièrement dans les zones intérieures dépendantes de ces infrastructures clés. Au-delà de la seule mise aux normes de ces équipements, il s'agit notamment de répondre aux besoins de redimensionnement liés à l'accroissement prévisible du nombre de passagers à destination de certains bassins de vie (Saint-Laurent, Maripasoula, etc.). L'accompagnement des résidents afin de bénéficier des formations inhérentes aux aérodromes peut être inclus (métiers de la sûreté et sécurité de l'aérodrome).
- **Solutions d'optimisation pour la gestion des déchets dans les communes isolées** : à ce jour, les surcoûts liés au transport de déchet sont supportés par les EPCI. Ces coûts de transports sont plus importants encore pour les communes de l'intérieur.
- **Les formations spécifiques non assurées sur le territoire**. Compte tenu de la non disponibilité de certaines formations sur le territoire, le soutien à des initiatives innovantes (type CFA hors les murs) ou à la mobilité.
- **Sécurisation des berges, cales, appontement et aménagements de sauts**. L'aménagement des fleuves doit permettre d'y faciliter et sécuriser la navigation et d'assurer une meilleure connexion des communes de l'intérieur avec le littoral.
- **Aide à la mobilité solidaire**. Sous condition de ressources ou de besoin, des aides à la mobilité intérieure pourraient renforcer les liens entre les littoral et les communes de l'intérieur grâce à des tarifs aériens abordables pour tous.

**Points d'attention pour cette priorité** : L'AS RUP devant soutenir sur la programmation à venir des actions FSE+, il peut être envisager d'y intégrer les initiatives de mobilité des demandeurs d'emploi et des actifs (mobilité infrarégionale, extrarégionale et vers la métropole).

Aussi, compte tenu des opérations FSE+ à financer sur cette priorité, il peut être envisagé de faire financer les opérations portuaires sur les OS1 et 3 en fonction de leur typologie (et de conserver sur cette priorité l'opération de dragage).

## 7 Coopération

### Précision les besoins de coopération en formation initiale, continue et professionnelle dans le cadre de l'Interreg/PCIA

#### 7.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

Partie prenante des espaces amazonien et caribéen, la Guyane a déployé une stratégie de coopération sur le champ des transports, de la biodiversité, de la coopération sanitaire et du développement économique. Des projets transnationaux et transfrontaliers emblématiques ont été portés sous la précédente période de programmation, à l'instar de la mise en service du bac La Gabrielle 2 sur le Maroni ou de projets majeurs sur le champ de la coopération sanitaire et sociale (Malakit, REMPart anti-vectoriel, coopération hospitalière Guyane-Surinam portée par l'hôpital de Saint-Laurent, ...). Plusieurs besoins ont été identifiés par les acteurs du territoire en amont de la période 2021-2027, afin de pérenniser et d'intensifier les dynamiques de coopération déjà initiées :

1. **La nécessité d'appréhender la coopération comme un vecteur de développement économique**, en accompagnant le développement des échanges commerciaux à l'échelle des deux espaces de coopération et en enclenchant des dynamiques de filières transfrontalières et transnationales. Le développement d'une filière agro-alimentaire amazonienne à des fins de sécurité alimentaire, l'accompagnement à l'import-export ou le développement d'un produit touristique combiné du plateau des Guyanes sont notamment visés.
2. **La rationalisation et la consolidation de la gouvernance de la coopération**. Il s'agit de conforter les instances de dialogue avec les partenaires extra-communautaires déjà existantes (conseil du fleuve, ...), d'en créer de nouvelles mais également d'activer le réseau des acteurs privés de la coopération.
3. **Le renforcement de la communication et des dispositifs d'accompagnement à l'égard des porteurs**. Les acteurs du tissu entrepreneurial ne disposent que de peu d'informations sur les conditions commerciales d'échange avec les pays partenaires, leurs démarches administratives demeurent complexes et les opportunités de coopération sont relativement peu connues du grand public.
4. **L'accompagnement de la montée en compétence de la population des espaces de coopération**. Sont notamment visés les compétences linguistiques en tant que vecteur de rapprochement socio-culturel avec les partenaires extra-communautaires, la poursuite et l'intensification de la coopération universitaire et l'accompagnement à la mobilité internationale des actifs ou des étudiants.

#### 7.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues

Ces besoins du territoire ont conduit à l'identification des mesures suivantes sur le champ de la coopération :

- **Le renforcement de la coopération civile** notamment à travers les opérations de formation des pompiers.

- **Le déploiement d'actions croisées d'éducation, de formation, et d'enseignement supérieur.** Le développement d'offres de formation transfrontalières et le transfert de connaissances entre acteurs de la coopération sur des champs d'activités stratégiques (valorisation des bioressources, préservation de la biodiversité, coopération sanitaire et sociale, gestion des déchets, etc.) sont notamment visés.
- **Le partage de connaissance sur la protection et la valorisation de l'environnement et de la biodiversité,** particulièrement en encourageant la coopération scientifique et technique à l'échelle de l'espace amazonien.
- **L'entretien des dynamiques de filières à l'échelle transfrontalière et transnationale et la structuration des filières à l'export,** par exemple en accompagnant le développement de chaînes de production transfrontalières ou en développant et entretenant les instances d'échanges entre acteurs d'une même filière (p.ex. avec la valorisation des sous-produits de la pêche).
- **La mise en valeur touristique du territoire** et la structuration d'un produit touristique commun avec les états du plateau des Guyanes. La Guyane française, le Suriname et le Guyana disposent d'atouts communs potentiellement valorisables (opportunités de développement d'un tourisme expérientiel dans l'espace amazonien).
- **Le transport de passagers et de marchandises.** Sont notamment visés le développement de nouvelles liaisons et zones logistiques transfrontalières ou la poursuite des projets d'aménagement des berges du Maroni.
- **La gestion des déchets.** Le partage de connaissance en matière de traitement et de valorisation des déchets, voire l'importation de déchets des pays voisins pour en assurer un traitement aux normes.
- **Le soutien à l'activité du bac.** Le soutien à l'entretien et au fonctionnement du bac pour assurer le maintien de cette liaison essentielle entre Albina et Saint-Laurent-du-Maroni.



## 8 Annexes : Listes des domaines d'intervention identifiés dans les projets de règlement

### Objectif stratégique n° 1 : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante

- 1 Investissements dans les actifs fixes des microentreprises directement liés aux activités de recherche et d'innovation
- 2 Investissements dans les actifs fixes des petites et moyennes entreprises (y compris les centres de recherche privés) directement liés aux activités de recherche et d'innovation
- 3 Investissements dans les actifs fixes des centres de recherche et de l'enseignement supérieur publics directement liés aux activités de recherche et d'innovation
- 4 Investissements dans les actifs incorporels des microentreprises directement liés aux activités de recherche et d'innovation
- 5 Investissements dans les actifs incorporels des petites et moyennes entreprises (y compris les centres de recherche privés) directement liés aux activités de recherche et d'innovation
- 6 Investissements dans les actifs incorporels des centres de recherche et de l'enseignement supérieur publics directement liés aux activités de recherche et d'innovation
- 7 Activités de recherche et d'innovation dans les microentreprises, y compris la mise en réseau (recherche industrielle, développement expérimental, études de faisabilité)
- 8 Activités de recherche et d'innovation dans les petites et moyennes entreprises, y compris la mise en réseau
- 9 Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche, l'enseignement supérieur et les centres de compétence publics, y compris la mise en réseau (recherche industrielle, développement expérimental, études de faisabilité)
- 10 Numérisation des PME (y compris le commerce électronique, l'e-business et les processus d'entreprise en réseau, les pôles d'innovation numérique, les laboratoires vivants, les entrepreneurs web et les start-ups en matière de TIC, B2B)
- 11 Solutions TIC, services en ligne et applications pour l'administration
- 12 Services et applications informatiques pour les compétences numériques et l'inclusion numérique
- 13 Services et applications de santé en ligne (y compris les soins en ligne, l'internet des objets pour l'activité physique et l'assistance à l'autonomie à domicile)
- 14 Infrastructures commerciales des PME (y compris les parcs et sites industriels)
- 15 Développement commercial et internationalisation des PME
- 16 Développement des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise
- 17 Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception)
- 18 Incubation, soutien aux entreprises issues de l'essaimage et aux start-up
- 19 Soutien aux pôles d'innovation et réseaux d'entreprises, principalement au profit des PME
- 20 Processus d'innovation dans les PME (procédés, organisation, commercialisation, cocréation, innovation tournée vers les utilisateurs et la demande)
- 21 Transfert de technologies et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur
- 22 Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique
- 23 Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie circulaire

### Objectif stratégique n° 2 : Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et de la gestion des risques

- 24 Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les PME et mesures de soutien
- 25 Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant, projets de démonstration et mesures de soutien
- 26 Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique des infrastructures publiques, projets de démonstration et mesures de soutien
- 27 Soutien aux entreprises qui fournissent des services contribuant à l'économie à faible intensité de carbone et à la résilience au changement climatique
- 28 Énergies renouvelables : énergie éolienne
- 29 Énergies renouvelables : énergie solaire
- 30 Énergies renouvelables : biomasse
- 31 Énergies renouvelables : énergie marine
- 32 Autres types d'énergies renouvelables (y compris l'énergie géothermique)
- 33 Systèmes intelligents de distribution d'énergie basse et moyenne tension (y compris les réseaux et les systèmes TIC intelligents) et les systèmes de stockage associés
- 34 Cogénération et chauffage et refroidissement urbains à haut rendement
- 35 Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat : inondations (y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes)
- 36 Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat : incendies (y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes)

37	Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat : autres, par exemple, les tempêtes et la sécheresse (y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes)
38	Prévention et gestion des risques naturels non climatiques (par exemple, les tremblements de terre) et des risques liés aux activités humaines (par exemple, les accidents technologiques), y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes
39	Fourniture d'eau destinée à la consommation humaine (infrastructure d'extraction, de traitement, de stockage et de distribution, mesures pour une utilisation rationnelle, approvisionnement en eau potable)
40	Gestion de l'eau et conservation des ressources en eau (y compris la gestion des bassins hydrographiques, les mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique, la réutilisation, la réduction des fuites)
41	Collecte et traitement des eaux usées
42	Gestion des déchets ménagers : mesures de prévention, de réduction, de tri et de recyclage
43	Gestion des déchets ménagers : mesures de traitement biomécanique, traitement thermique
44	Gestion des déchets commerciaux, industriels ou dangereux
45	Promotion de l'utilisation de matières recyclées en tant que matières premières
46	Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés
47	Soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME
48	Mesures en matière de qualité de l'air et de réduction du bruit
49	Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000
50	Protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes
<b>Objectif stratégique n° 3 : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC</b>	
51	TIC : réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement)
52	TIC : réseau haut débit à très haute capacité (accès/boucle locale avec une performance équivalente à une installation de fibre optique jusqu'à la distribution au point de desserte pour les bâtiments collectifs)
53	TIC : réseau haut débit à très grande capacité (accès/boucle locale avec une performance équivalente à une installation de fibre optique jusqu'à la distribution au point de desserte pour les foyers et les entreprises)
54	TIC : réseau haut débit à très grande capacité (accès/boucle locale avec une performance équivalente à une installation de fibre optique jusqu'à la distribution à la station de base pour les systèmes avancés de communication sans fil)
55	TIC : autres types d'infrastructures TIC (y compris les ressources/équipements informatiques à grande échelle, les centres de données, les capteurs et autres équipements sans fil)
56	Autoroutes et routes nouvellement construites - réseau RTE-T de base
57	Autoroutes et routes nouvellement construites - réseau RTE-T global
58	Liaisons nouvellement construites entre le réseau routier secondaire et le réseau routier et les nœuds RTE-T
59	Autres routes d'accès nationales, régionales et locales nouvellement construites
60	Réfection ou amélioration d'autoroutes et de routes - réseau RTE-T de base
61	Réfection ou amélioration d'autoroutes et de routes - réseau RTE-T global
62	Autre réfection ou amélioration du réseau routier (autoroute, route nationale, régionale ou locale)
63	Numérisation des transports : route
64	Chemins de fer nouvellement construits - réseau RTE-T de base
65	Chemins de fer nouvellement construits - réseau RTE-T global
66	Autres chemins de fer nouvellement construits
67	Réfection ou amélioration de chemins de fer - réseau RTE-T de base
68	Réfection ou amélioration de chemins de fer - réseau RTE-T global
69	Autre réfection ou amélioration de chemins de fer
70	Numérisation des transports : transport ferroviaire
71	Système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS)
72	Actifs ferroviaires mobiles
73	Infrastructures de transports urbains propres
74	Matériel roulant de transports urbains propres
75	Infrastructure cycliste
76	Numérisation des transports urbains
77	Infrastructures pour les carburants alternatifs
78	Transports multimodaux (RTE-T)
79	Transports multimodaux (non urbains)
80	Ports maritimes (RTE-T)
81	Autres ports maritimes

82	Ports fluviaux et voies navigables intérieures (RTE-T)
83	Ports fluviaux et voies navigables intérieures (régionaux et locaux)
84	Numérisation des transports : autres modes de transport
<b>Objectif stratégique n° 4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux</b>	
85	Infrastructures pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance
86	Infrastructures pour l'enseignement primaire et secondaire
87	Infrastructures pour l'enseignement supérieur
88	Infrastructures pour l'enseignement et la formation professionnels et l'apprentissage des adultes
89	Infrastructures de logement pour les migrants, les réfugiés et les personnes qui bénéficient ou demandent à bénéficier de la protection internationale
90	Infrastructures de logement (autres que pour les migrants, les réfugiés et les personnes qui bénéficient ou demandent à bénéficier de la protection internationale)
91	Autres infrastructures sociales contribuant à l'inclusion sociale dans la communauté
92	Infrastructures de santé
93	Équipements de santé
94	Actifs mobiles dans le domaine de la santé
95	Numérisation dans le domaine des soins de santé
96	Infrastructures temporaires d'accueil pour les migrants, les réfugiés et les personnes qui bénéficient ou demandent à bénéficier de la protection internationale
97	Mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi
98	Mesures visant à promouvoir l'accès des chômeurs de longue durée à l'emploi
99	Soutien spécifique à l'emploi des jeunes et à l'intégration socio-économique des jeunes
100	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises
101	Soutien à l'économie sociale et aux entreprises sociales
102	Mesures de modernisation et de renforcement des institutions et services du marché du travail pour évaluer et anticiper les besoins en compétences afin de garantir une aide en temps opportun et personnalisée
103	Soutien à l'adéquation au marché du travail et aux transitions
104	Soutien à la mobilité de la main-d'œuvre
105	Mesures visant à promouvoir la participation des femmes au marché du travail et à réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail
106	Mesures visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris l'accès aux services de garde des enfants et d'aide aux personnes dépendantes
107	Mesures en faveur d'un environnement de travail sain et adapté tenant compte des risques pour la santé, y compris promotion de l'activité physique
108	Soutien au développement des compétences numériques
109	Soutien à l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement
110	Mesures encourageant le vieillissement actif et en bonne santé
111	Soutien à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance (hormis infrastructures)
112	Soutien à l'enseignement primaire et secondaire (hormis infrastructures)
113	Soutien à l'enseignement supérieur (hormis infrastructures)
114	Soutien à l'éducation des adultes (hormis infrastructures)
115	Mesures visant à promouvoir l'égalité des chances et la participation active à la société
116	Parcours d'insertion dans l'emploi et de retour sur le marché du travail pour les personnes défavorisées
117	Mesures visant à améliorer l'accès des groupes marginalisés tels que les Roms à l'éducation et à l'emploi et à promouvoir leur inclusion sociale
118	Soutien aux acteurs de la société civile qui travaillent avec des communautés marginalisées telles que les Roms
119	Actions spécifiques pour accroître la participation des ressortissants de pays tiers à l'emploi
120	Mesures pour l'intégration sociale des ressortissants de pays tiers
121	Mesures visant à améliorer l'accès égal et en temps opportun à des services de qualité durables et abordables
122	Mesures visant à améliorer la fourniture de services de soins axés sur la famille et de proximité
123	Mesures visant à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé (hormis infrastructures)
124	Mesures visant à améliorer l'accès aux soins de longue durée (hormis infrastructures)
125	Mesures visant à moderniser les systèmes de protection sociale, y compris promotion de l'accès à la protection sociale
126	Promotion de l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants
127	Lutte contre la privation matérielle au moyen d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle aux plus démunis, y compris mesures

d'accompagnement

Objectif stratégique N° 5 : une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

128 Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics et services touristiques connexes

129 Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels

130 Protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme

131 Réhabilitation physique et sécurité des espaces publics

Autres codes liés aux objectifs stratégiques nos 1 à 5

132 Amélioration des capacités des autorités responsables des programmes et des organismes liés à la mise en œuvre du Fonds

133 Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci

134 Financement croisé au titre du FEDER (soutien aux actions de type FSE nécessaires à la mise en œuvre de la partie FEDER de l'opération et directement liées à celle-ci)

135 Renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes pour la mise en œuvre de projets et d'initiatives de coopération territoriale dans un contexte transfrontalier, transnational, maritime et interrégional

136 Régions ultrapériphériques : compensation des éventuels surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale

137 Régions ultrapériphériques : actions spécifiques visant à compenser les surcoûts liés à la taille du marché

138 Régions ultrapériphériques : soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief

139 Régions ultrapériphériques : aéroports

Assistance technique

140 Information et communication

141 Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle

142 Évaluation et études, collecte de données

143 Renforcement des capacités des autorités des États membres, des bénéficiaires et des partenaires concernés